

Séance du comité administratif du 29 avril 2026
Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance du comité administratif est sous la présidence de monsieur Michaël Pilote, maire de Baie-Saint-Paul et préfet, à laquelle il y avait quorum à l'édifice de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires suivants :

MM. Serge Bilodeau, maire	Petite-Rivière-Saint-François
Emmanuel Deschênes, maire	Les Éboulements
Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
Carl Gilbert, maire	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Monsieur Pilote souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif et procède à la lecture du projet d'ordre du jour:

Projet d'ordre du jour

Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Mouvement de personnel : embauche d'un technicien en évaluation foncière (saisonnier)

Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)

3. FRR – Volet Démarrage : octroi d'une aide financière à divers promoteurs
4. FRR – FDEÉS : octroi d'une aide financière à divers promoteurs
5. FRR – Volet Signature : octroi d'une aide financière à la municipalité de Saint-Urbain
6. DSI Charlevoix : octroi d'une aide financière pour la réalisation d'un projet
7. Rapport d'activités 1^{er} janvier au 31 mars 2026

Service de l'aménagement du territoire et Convention de gestion territoriale (CGT)

8. Certificat de conformité : Petite-Rivière-Saint-François (règlement numéro 774)
9. Convention de gestion territoriale : modification du droit foncier 20416 (autorisation de signature)

Divers

10. ORH de la MRC de Charlevoix : octroi d'une aide financière pour le renouvellement du SARL
11. Demande de commandite : Fondation Hôpital de Baie-Saint-Paul (Journée de la Fondation)
12. Affaires nouvelles
13. Correspondance
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

OUVERTURE

Monsieur Michaël Pilote constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

CA-2026-39 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption du projet d'ordre du jour est proposée par monsieur Serge Bilodeau et résolue unanimement.

**CA-2026-40 2- MOUVEMENT DE PERSONNEL : EMBAUCHE D'UN
TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE
(SAISONNIER)**

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel de candidatures en vue de combler un poste de technicien(ne) en évaluation foncière (saisonnier) pour compléter l'équipe du service d'évaluation foncière alors qu'il est planifié qu'un technicien occupera son poste à temps partiel en juin 2026;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale quant à l'embauche d'un candidat qui a été rencontré en entrevue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'embauche de monsieur **Marc-Antoine LAROUCHE**, au poste de technicien en évaluation foncière (saisonnier), un poste de salarié temporaire (échelon 1 du groupe d'emploi 3) à raison d'un nombre d'heures par semaine variable et à déterminer, qui bénéficie d'une majoration équivalente à 12 % du salaire sur chaque paie.

QUE la date d'embauche effective de monsieur Larouche soit fixée vers la mi-mai 2026 (à déterminer) et que cette embauche soit d'une durée minimale de 3 mois (la durée pouvant varier entre 3 et 4 mois selon les disponibilités du candidat).

QUE les dépenses afférentes à cette embauche soient imputées au budget du service d'évaluation foncière.

**CA-2026-41 3- FRR : VOLET DÉMARRAGE : OCTROI D'UNE AIDE
FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS**

ATTENDU QUE le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'une enveloppe budgétaire destinée à soutenir le démarrage d'entreprises, financée par le Fonds régions et ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties et de soutien aux entreprises dans le cadre du FRR, deux projets sont recommandés et qu'il y a lieu de leur accorder une aide financière provenant du volet Démarrage du FRR pour l'année 2026;

Fonds régions et ruralité (FRR) Volet Démarrage		
Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Création d'une entreprise de planche à pagaie	Aquaventure Charlevoix (DE2603-852)	10 000 \$ (2026)
Démarrage d'un centre d'impression et services design/illustration	Impression et création BEE (DE2603-854)	10 000 \$ (2026)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Carl Gilbert et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine les recommandations formulées par le SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière selon les modalités ci-haut présentées.

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

CA-2026-42 4- FRR - FDEÉS : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS

ATTENDU QUE le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir les entreprises d'économie sociale qui génèrent des retombées sur le territoire de la MRC (Fonds de développement des entreprises en économie sociale - FDEÉS);

ATTENDU QUE le FDEÉS est financé par le Fonds régions ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

ATTENDU la recommandation formulée par le comité d'analyse pour le financement de deux projets en économie sociale dans le cadre du FDEÉS :

Fonds régions et ruralité (FRR) Volet FDEÉS		
Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Aménagement d'un nouveau local et structuration organisationnelle	Café Sol – Coop de solidarité (Dossier no E2604-857)	FRR - FDEÉS (2026) 10 200 \$
Acquisition et aménagement d'une remorque à bascule	Coopérative de solidarité de l'Arbre (Dossier no E2603-853)	FRR - FDEÉS (2026) 15 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

QUE la MRC entérine les recommandations formulées par le SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière selon les modalités ci-haut présentées.

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

CA-2026-43 5- FRR – VOLET SIGNATURE : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN

ATTENDU QUE le projet Signature de la MRC de Charlevoix du FRR intitulé *Pour mieux habiter nos milieux de vie* comporte un volet qui vise à soutenir des projets d'aménagement des cœurs de village;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire prévoit que la somme disponible par municipalité dans le cadre du projet Signature *Pour mieux habiter nos milieux de vie* est de 30 000 \$ maximum pour la phase de planification;

ATTENDU QUE, conformément aux modalités de financement établies dans le cadre du FRR (volet Signature), un projet a été soumis par la municipalité

de Saint-Urbain, visant l'aménagement du site retenu comme prioritaire par la municipalité;

ATTENDU QUE le montant de la demande d'aide financière de la municipalité de Saint-Urbain s'élève à 11 982 \$ et que le coût total du projet est de 14 978 \$;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de gestion du volet Signature de la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une somme de 11 982 \$ à la municipalité de Saint-Urbain dans le cadre du FRR (volet Signature).

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente intervenant avec la municipalité de Saint-Urbain.

CA-2026-44 6- DSI CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET

ATTENDU le projet de Répit jeunesse 13-17 ans présenté par Groupe Action jeunesse;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de coordination du DSI de Charlevoix du 12 février 2026 et de l'assemblée du 27 novembre 2025 à l'effet d'octroyer le contrat à Groupe Action jeunesse un montant de 40 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 40 000 \$ à Groupe Action jeunesse pour le projet Répit jeunesse 13-17 ans dont le coût total est estimé à 107 680 \$, une somme imputée au budget du DSI de Charlevoix.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix tout document ou entente intervenant avec Groupe Action jeunesse.

7- DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS : JANVIER À MARS 2026

Le rapport d'activités du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2026 a été transmis aux membres du comité administratif et déposé au cours de la présente séance. Il est convenu de le publier sur le site web de la MRC et de le transmettre aux directeurs et directrices ainsi qu'aux conseillers et conseillères municipaux pour les tenir informés des activités réalisées par l'équipe du SDLE au cours de cette période.

CA-2026-45 8- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS (RÈGLEMENT NUMÉRO 774)

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 14 avril 2026, le règlement portant le numéro 774 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 603 »;

ATTENDU QUE le règlement numéro 774 est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Carl Gilbert et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 774 de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

**CA-2026-46 9- CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE :
MODIFICATION DU DROIT FONCIER 20416
(AUTORISATION DE SIGNATURE)**

ATTENDU la demande de modification du droit foncier (servitude) portant le numéro 20416 (RDE 1782949) et lié à la réalisation du projet tel que présenté par Boralex sur le lot numéro 4 791 108 concernant l'élargissement de l'emprise d'un chemin multiusage;

ATTENDU QUE le territoire visé par la modification du droit foncier se situe sur le territoire régi par la convention de gestion territoriale (CGT) signée avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

ATTENDU la recommandation du comité multiressource qui est favorable à la modification d'un droit foncier (servitude) en faveur de Boralex pour l'élargissement de l'emprise d'un chemin multiusage;

ATTENDU la résolution numéro CA-2025-74 adoptée le 25 juin 2025 qui autorise la modification du droit foncier (servitude) portant le numéro 20416 (RDE 1782949) relativement à la réalisation du projet tel que présenté par Boralex sur le lot numéro 4 791 108 concernant l'élargissement de l'emprise d'un chemin multiusage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, et monsieur **Jérôme FOURNIER**, agent de développement forestier, à signer pour et au nom de la MRC tout document, acte notarié ou servitude permettant la modification au droit foncier numéro 20416.

**CA-2026-47 10- ORH DE LA MRC DE CHARLEVOIX : OCTROI
D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE
RENOUVELLEMENT DU SARL (2026-2027)**

ATTENDU les résultats du Service d'aide à la recherche de logements (SARL) qui ont démontré la pertinence de ce service, géré par l'ORH de la MRC de Charlevoix, un projet financé par la SHQ et offert en collaboration avec la MRC de Charlevoix-Est;

ATTENDU QUE la recherche de logements constitue un enjeu et qu'il y a lieu de renouveler le SARL qui est offert à l'ensemble de la population de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU la volonté de l'ORH de la MRC de Charlevoix de renouveler le SARL pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une contribution financière maximale de 13 750 \$ à l'ORH de la MRC de Charlevoix pour assurer le renouvellement du SARL, en collaboration avec la SHQ et la MRC de Charlevoix-Est, une somme imputée au fonds éolien de développement régional (redevances éoliennes).

QUE la directrice générale de la MRC de Charlevoix, madame **Karine HORVATH**, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC toute entente intervenant dans le cadre de la présente résolution et permettant le renouvellement du SARL.

**CA-2026-48 11- DEMANDE DE COMMANDITE : FONDATION
HÔPITAL DE BAIE-SAINT-PAUL (JOURNÉE DE LA
FONDATION)**

Il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 400 \$ à la Fondation Hôpital de Baie-Saint-Paul, représentant l'achat d'un billet pour le tournoi de golf bénéfice lors de la Journée de la Fondation, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

12- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

13- CORRESPONDANCE

1- ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

La CPTAQ nous transmet un avis de modification de l'orientation préliminaire pour le dossier numéro 452691 (Municipalité de Baie-Saint-Paul):

La commission autorise l'aliénation de lots donnés et permet de mettre fin à l'indivision entre les trois propriétaires, afin de préserver l'homogénéité de la propriété et les possibilités d'utilisation des lots concernés à des fins agricoles.

2- ORGANISMES RÉGIONAUX

Groupe Lebel nous informe qu'aucun représentant des industriels forestiers ne participera aux comités de travail sur les projets d'aires protégées des MRC Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est.

3- DIVERS

M. Laurent Hudon nous invite au Spectacle hommage en musique aux bâtisseurs, qui aura lieu au Centre récréatif Aimélaquois à Saint-Aimé-des-Lacs, le samedi 3 octobre 2026. Cet événement rendra hommage à ceux qui ont contribué au développement et à la vitalité de Charlevoix. Une partie des recettes sera remise à la fondation Mains de l'Espoir de Charlevoix.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

CA-2026-49 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Carl Gilbert et résolue unanimement. Il est 16 h 10.



Michaël Pilote
Préfet



Karine Horvath
Directrice générale et greffière-trésorière